



Utilisation prudente du chauffage

Les mois d'hiver ont quelque chose de spécial, comme le fait de se blottir avec un bon livre près de la cheminée. Mais, savez-vous que les appareils de chauffage sont parmi les principales causes de décès par incendie domestique ? Grâce à quelques conseils de sécurité et des précautions simples, vous pouvez empêcher la plupart des incendies liés au chauffage.

Restez au chaud et en sécurité cet hiver !

- Gardez tout ce qui peut brûler à au moins 1 mètre (3 pieds) de distance de votre équipement de chauffage, tel que le four, la cheminée, le poêle à bois ou le radiateur portatif.
- Prévoyez une « zone interdite aux enfants » d'un mètre de large autour des feux non couverts et des radiateurs.
- N'utilisez jamais votre four pour réchauffer votre maison.
- Demandez à un professionnel qualifié d'installer tout équipement de chauffage d'appoint fixe, chauffe-eau ou équipement de chauffage central, et ceci conformément aux codes en vigueur dans votre localité, ainsi qu'aux instructions du fabricant.
- Une fois par an, engagez un professionnel qualifié pour nettoyer et inspecter vos appareils de chauffage et vos cheminées.
- N'oubliez pas d'éteindre les radiateurs portatifs lorsque vous quittez une pièce ou lorsque vous allez vous coucher.
- Pour les radiateurs à combustible, utilisez toujours le type de combustible approprié, tel que spécifié par le fabricant.
- Assurez-vous que le foyer est doté d'un écran solide pour empêcher aux étincelles de voler dans la pièce. Laissez refroidir les cendres, puis mettez-les dans un récipient en métal. Gardez ledit récipient à une distance sécuritaire de votre domicile.
- Testez les détecteurs de fumée une fois par mois.

Astuces pour les équipements de chauffage

Installez les poêles à bois selon les instructions du fabricant, ou engagez un professionnel pour les installer. Orientez le dispositif d'aération de tous les équipements brûlant du carburant vers l'extérieur afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone (CO).

Installez et effectuer l'entretien des détecteurs de CO pour éviter les risques d'intoxication au CO. Si vous prenez l'odeur du gaz dans votre chauffage à gaz, évitez de l'allumer. Sortez immédiatement de chez vous et appelez les pompiers ou la société fournissant le gaz.

C'est un fait

La moitié des incendies liés au chauffage domestique sont signalés au cours des mois de décembre, janvier et février.

Appelez le 311 pour bénéficier d'un contrôle de sécurité à domicile GRATUIT – www.mcfrs.org/mcsafe